



# INSTRUCTIONS DE COURSE RASSEMBLEMENT DE LIGUE Autorité Organisatrice Voile Ambition Dunkerque

**Dates 03-04/06/2023  
Grade 5A**

*[DP] désigne une règle pour laquelle la pénalité est à la discrétion du jury. Cette notation dans une règle signifie que la sanction pour une infraction à cette règle, à la discrétion du jury, sera inférieure à la disqualification.*

*[NP] indique qu'une violation de cette règle ne sera pas un motif de protestation par un bateau.*

## 1. REGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile

1.2 Les PRESCRIPTIONS FEDERALES en Annexe traduites en anglais pour les concurrents non francophones

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé **au POINT PLAGE SUR LA DIGUE**

## 4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le Poste de secours centrale.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses 03-04/06/2022

6.2 03/06/2022

Inscriptions : 10 :30-12:30

Briefing : 14:00

Premier signal d'avertissement 14h55

04/06/22

Briefing : 09 :30

Premier signal d'avertissement 11:00

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 (sauf en cas de rappel général ou de retard durant la procédure-envoi de l'Aperçu).

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le SLAM (emblème ROUGE sur fond blanc)

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course se trouve devant la plage de Malo les bains

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en annexe PARCOURS

## 10. MARQUES

Depart

Marques 1, 2 et viseur

Marque 3 et 4

Marque d'arrivée

*Zodiac 140 CV noir*

*Cylindriques Blanches*

*Cylindriques Jaunes*

*Vedette blanche*

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES non applicable

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord]

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12.3 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

13. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS** Non applicable

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15.3 Toutes les pénalités en pourcentage seront calculées conformément au RRS 44.3(c).

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Type de parcours	Temps cible	Temps limite 1 <sup>er</sup> pour finir	Fermeture de ligne d'arrivée
<b>Parcours longue distance</b>	<b>1h30</b>		

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bâtiment **la maison du Nautisme**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au point plage  
Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- Communication radio

17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

## **18. CLASSEMENT**

- 18.1 Le mode de classement se fera selon le système de point à minima. RCV A4.
- 18.2 1 course doit être validée pour valider la compétition.  
Aucune manche ne sera retirée

## **19. REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 Le canal VHF utilisé en course est le **08**

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **30 minutes** avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS non applicable**

23. **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS** Non applicable

## **24. EVACUATION DES DECHETS [DP][NP]**

Les débris doivent être gardés à bord des bateaux.

## **25. EMBLEMES**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans la base de la licorne.

## **27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

## **10. PRIX**

### **ARBITRES DESIGNES**

Président-e du comité de course : Michel Couliou  
Comité de Course adjoint :  
Président-e du jury :

**Parcours Bateaux Lents** : Départ, 1, 2, Jaguar(porte), 3, 1, 2 , Arrivé (jaguar)  
Toutes les bouées sont à laissé à babord

**Parcours Bateaux Rapides** : Départ, 1, 2, Jaguar (porte), 3, 4, 3, 4, 1, 2 Arrivé (jaguar)  
Toutes les bouées sont à laissé à babord

